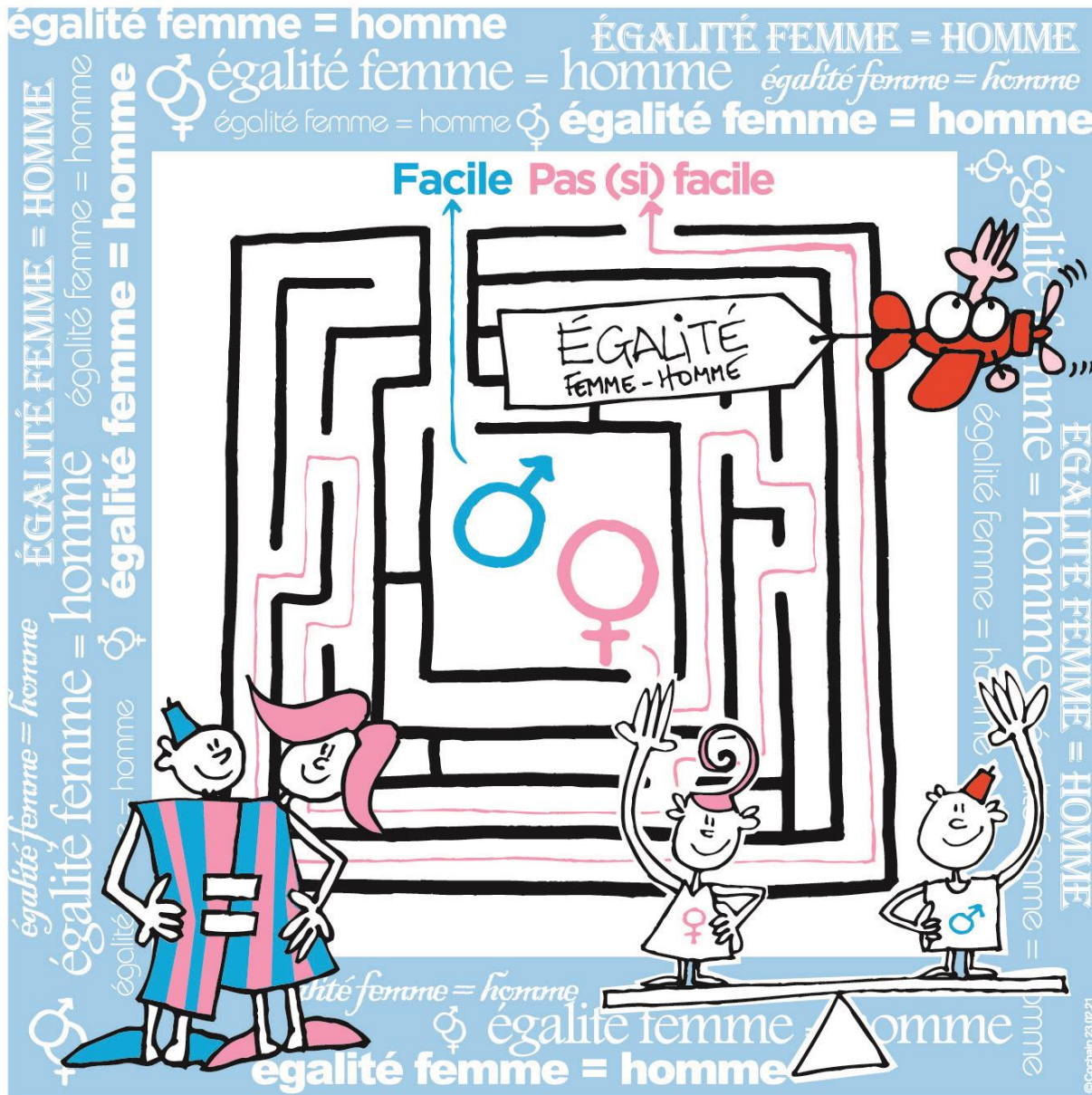




AMBASSADE  
DE FRANCE  
AU MAROC

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# APPEL À PROJETS 2021



Agir pour l'égalité entre  
**les femmes** et **les hommes**

Dépôt des candidatures  
du **8 mars** au **12 avril 2021**

---

## Contexte

---

### Des actions, un enjeu

**Au titre de l'année 2021, l'Ambassade de France lance un appel à projets afin de soutenir les initiatives sur le territoire marocain s'inscrivant dans le contexte international et dans les orientations prioritaires de la politique nationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Alors que se tenait l'an passé le vingt-cinquième anniversaire de la dernière conférence mondiale de l'ONU pour les femmes (Pékin-1995), la crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a fait qu'accentuer partout dans le monde les inégalités et violences dont sont victimes les femmes.

Dans ce contexte, la France poursuit et renforce son action pour l'égalité dans le cadre de sa troisième stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022). Cette stratégie, adoptée à l'occasion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 8 février 2018, vient concrétiser, dans le domaine international, l'engagement du Président de la République de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat. Par ailleurs, à l'été 2021, la France co-présidera avec le Mexique le Forum Génération Egalité organisé par ONU Femmes, rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes, sous l'impulsion et en partenariat avec la société civile.

En 2019, le Maroc comptait 17.9 millions de femmes (50.3%) dont 13.4 millions de femmes en âge d'activité (15 ans et plus). L'indice d'inégalités de genre (IIG) du Maroc était de 0.580 en 2005, contre 0.492 en 2018<sup>1</sup>. Cette évolution globale reflète des améliorations significatives. Combinées à l'engagement du Maroc en faveur des droits des femmes, et des importantes avancées législatives, les organisations de la société civile jouent un rôle important dans la prévention des violences faites aux femmes et la prise en charge des femmes victimes de ces violences et réalisent de nombreuses actions en terme de promotion et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, au niveau local notamment. C'est dans le contexte de ces dynamiques plurielles, et de la relation de coopération qui lie le Royaume du Maroc à la France, que s'inscrit ce nouvel appel à projets 2021.

La réduction des inégalités entre les femmes et les hommes demeure un levier indispensable pour le développement durable, la croissance économique et la stabilité de nos sociétés. L'appel à projets 2021 vise ainsi à soutenir les actions de la société civile marocaine allant dans ce sens, en cherchant à promouvoir les actions innovantes et à favoriser un effet levier.

---

<sup>1</sup> UNDP, Human Development Data (1990-2018), accessible à : <http://hdr.undp.org/en/data> (consulté le 30 juin 2020).

## **Modalités de l'appel à projets**

**1/ Pour démultiplier l'impact des actions soutenues, mutualiser les moyens, renforcer le lien avec l'ensemble des parties prenantes du monde associatif et créer des passerelles entre associations,** les projets devront être impérativement portés par **une coalition d'acteurs**, dans le but de créer des dynamiques inter-associatives et inter-régionales sur des thématiques partagées. Il pourra s'agir de plusieurs associations travaillant ensemble sur une même thématique dans plusieurs régions du Maroc, mais également d'associations travaillant sur un même territoire de façon transversale. Le dossier sera alors déposé par l'association cheffe de file.

**2/ Les projets proposés devront s'inscrire dans un objectif spécifique en faveur de l'égalité femmes-hommes, à savoir :**

- Favoriser l'accès aux droits des femmes et promouvoir les droits de santé sexuelle et reproductive,
- Lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles en développant les partenariats sur les territoires et des projets innovants,
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations liées au genre dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'accès au logement, en développant les partenariats sur les territoires et des projets innovants,
- Diffuser la culture de l'égalité et lutter contre les stéréotypes liés au genre.

**3/ Afin d'assurer la pérennité des projets, un partenariat avec un acteur institutionnel est souhaité** (wilaya, conseil provincial, etc.).

**4/ Une attention particulière sera donnée aux projets qui vont au plus près des publics cibles.** L'implication et la participation directe et active de ces populations est obligatoire.

**5/ Il est souhaitable que le projet puisse être pérennisé et dupliqué.** Les expériences pilotes seront étudiées avec attention.

**6/ Le financement sera compris entre 100 000 et 300 000 dirhams marocains. Un autofinancement de 10% du montant global du projet est requis.** La durée totale pour la mise en œuvre des activités du projet sera comprise entre 8 et 12 mois, à compter de la date de signature de la convention de subvention.

### **Les actions financées peuvent être :**

- Le soutien juridique, l'accompagnement judiciaire et l'aide à l'accès aux droits pour les personnes victimes de discriminations et de violences ;
- La formation des professionnels de l'encadrement, notamment auprès des jeunes ;
- L'accompagnement de l'accès à l'emploi des jeunes et des femmes, aussi bien dans les territoires urbains que ruraux : préparation de candidature et d'entretien, mentoring, etc. ;
- La prévention et la lutte contre les stéréotypes liés au genre ;
- Le développement de l'entrepreneuriat féminin ;

- Les pratiques de diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle et la mixité des métiers ;
- La formation des professionnels de santé, de justice, de la recherche, etc. ;
- Le plaidoyer pour une meilleure territorialisation des politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes.

**Pour rappel, les types d'actions et d'activités suivants ne sont pas éligibles :**

- Les actions à but lucratif ;
  - La sous-traitance dans la mise en œuvre du projet ;
  - Les actions soutenant les partis politiques et les syndicats ;
  - Les actions incluant des aspects de prosélytisme ;
  - Les activités de microcrédits (octroi de prêts, avec ou sans intérêts) ;
  - Le financement des matériels amortissables, des frais de fonctionnement et des salariés de l'association (loyers, factures d'électricité, etc.), ainsi que le financement de constructions et d'infrastructures
- 
- Frais indirects : les frais indirects ne devront pas dépasser 7% des frais directs du budget global demandé.
  - La subvention de l'Ambassade de France ne peut pas excéder 90% des recettes du projet. Au minimum 10% des recettes doivent être issues d'un ou plusieurs co-financement(s), des ressources propres des associations ou de la valorisation.

**Qui peut candidater ?**

Cet appel à projets s'adresse uniquement à des associations marocaines, c'est à dire des structures enregistrées en tant qu'association auprès de la Wilaya.

Les associations portées par des jeunes et des femmes sont encouragées à participer.

---

## **La création d'un partenariat entre l'Ambassade de France et les associations sélectionnées**

---

Les associations qui seront sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets s'engagent dans un partenariat moral et financier.

### **L'Ambassade de France entretient une relation de partenariat avec les associations sélectionnées.**

Les associations qui seront sélectionnées bénéficieront d'un soutien financier et d'une relation de partenariat. L'Ambassade de France s'engage à soutenir les associations sélectionnées financièrement à travers une subvention et à accompagner le développement du projet : les associations retenues bénéficieront de sessions de formation organisées par un partenaire de l'Ambassade.

Les associations intégreront le réseau des associations soutenues par le pôle gouvernance de l'Ambassade de France et pourront bénéficier de l'expérience des associations marocaines faisant face à des problématiques similaires.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une visibilité sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Ambassade de France. Les actions des associations seront présentées lors des réunions de coordination entre les bailleurs internationaux.

### **Un partenariat qui engage les associations.**

Les organisations sélectionnées devront s'acquitter des responsabilités suivantes :

- mise en œuvre du projet en coordination avec les équipes de l'Ambassade de France
- participation aux réunions du réseau des associations soutenues par l'Ambassade de France
- communication sur les actions du projet
- invitation des élus locaux aux phases clés du projet, notamment au lancement et à la clôture du projet
- désignation d'un(e) chargé(e) de projet, membre de l'association, qui sera la personne-contact pour le suivi du projet
- remise en fin de projet des rapports narratifs et financiers et des pièces justificatives.

Les associations sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet seront amenées à présenter leurs projets et résultats auprès des autres associations soutenues par l'ambassade de France au Maroc. Elles contribueront à alimenter la réflexion sur l'égalité femmes-hommes au sein des associations et dans les projets qui n'ont pas le genre comme thématique principale.

---

## Candidature à l'appel à projets

---

### Comment candidater ?

Pour soumettre votre projet :

1. rendez-vous sur le site internet des associations soutenues par l'Ambassade de France : [asso.lafranceamaroc.org](http://asso.lafranceamaroc.org)
2. remplissez le formulaire
3. réunissez les documents indiqués
4. déposez votre projet avant le 12 avril.

### Calendrier

Jusqu'au 12 avril	Phase d'appel à projets
Avril 2021	Instruction des projets. Vous pouvez être contacté.e.
Fin avril 2021	Comité de sélection
Date de signature de la convention	Démarrage des projets

### Comité de sélection

Le comité de sélection est constitué des représentants de l'Ambassade de France et de son service de coopération et d'action culturelle, de personnalités marocaines engagées sur cette thématique, de l'Agence Française de développement, de l'Union européenne, d'ONU Femmes, de l'Agence de développement social.

### Contact :

Uniquement par email, [gouvernance@institutfrancais-maroc.com](mailto:gouvernance@institutfrancais-maroc.com)